

## Les Faits Marquants de la SBSTTA 27 : Vendredi 24 octobre 2025

La 27e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA 27) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a conclu ses travaux en examinant les documents de séance (DS) et en adoptant les recommandations finales sur tous les points de l'ordre du jour.

En ouvrant les délibérations de la journée, le DANEMARK, soutenu par la FRANCE, la NORVÈGE, le CANADA, l'Australie, le Mexique, la Suisse, l'ISLANDE, la NOUVELLE-ZELANDE, le CHILI, le ROYAUME-UNI et les PAYS-BAS, a souligné que le fait de mettre entre crochets l'ensemble des demandes adressées au Secrétariat dans les projets de recommandations n'était pas acceptable et créait un précédent indésirable, et a appelé à la souplesse et à un esprit de compromis.

### Biodiversité et agriculture

Le président Jean Bruno Mikissa (Gabon) a présenté le document [CBD/SBSTTA/27/CRP.3](#).

Le MEXIQUE a suggéré d'inviter « l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), notamment dans le cadre du [Partenariat mondial pour les sols](#) et de l'[Observatoire mondial de la biodiversité des sols](#), à continuer de faciliter la mise en œuvre du [Plan d'action \(2020-2030\)](#) pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols, en associant les Parties, et d'autres acteurs, conformément au [Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité](#) (CMB), notamment par l'intégration explicite d'indicateurs de la biodiversité des sols dans les rapports nationaux et les évaluations mondiales, par la fourniture de ressources financières, le renforcement des capacités et le transfert de technologies, en particulier pour les pays en développement, et à rendre compte des progrès réalisés au SBSTTA avant la 18e Conférence des Parties (COP 18) ». Lors de la séance plénière de clôture, les délégués ont approuvé le texte proposé par le Mexique avec un certain nombre d'amendements.

Le JAPON, soutenu par les ÎLES COOK, a suggéré de supprimer l'intégration explicite des indicateurs de biodiversité des sols dans les rapports nationaux. L'ARGENTINE a suggéré « *entre autres* par le biais des rapports nationaux » et a en outre proposé, avec le soutien du MEXIQUE et l'opposition de la COLOMBIE, de faire référence aux « Parties, autres gouvernements et gouvernements infranationaux ». Le ROYAUME-UNI, appuyé par les ÎLES COOK, a proposé de mettre en exergue les besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement (PEID) et des Parties dont l'économie est en transition. Lors de la séance plénière de clôture, les délégués ont approuvé le paragraphe avec ces amendements, supprimant la référence à la fourniture de ressources financières.

Concernant une disposition encourageant les Parties à intégrer la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité des sols dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et dans les instruments de politique climatique et foncière à travers un aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité, l'ARGENTINE, avec l'opposition du BANGLADESH, a suggéré « dans les plans nationaux », le cas échéant, afin d'assurer une certaine souplesse dans

la mise en œuvre. Lors de la séance plénière de clôture, ces alternatives ont été maintenues entre crochets.

L'ARGENTINE a fait remarquer que l'élaboration d'un mécanisme visant à améliorer la coordination entre les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la santé afin d'intégrer les initiatives en matière de biodiversité des sols relève d'une politique normative. L'ESPAGNE, soutenue par le JAPON, l'ARGENTINE, la SUEDE et le MEXIQUE, a suggéré, à titre de compromis, d'inviter les Parties à renforcer la coordination pertinente. La FEDERATION DE RUSSIE a demandé que cette disposition soit placée entre crochets.

Concernant l'invitation faite aux Parties de renforcer la coopération entre les correspondants nationaux pour une liste de conventions environnementales et la FAO afin de mettre en œuvre des actions cohérentes et intégrées, l'ARGENTINE a demandé de supprimer le terme « intégrées », point qui a été approuvé lors de la séance plénière de clôture.

La FRANCE, soutenue par le ROYAUME-UNI, a demandé d'« inviter » plutôt que d'« exhorter » les pays développés parties à fournir des ressources financières et d'autres moyens de mise en œuvre pour la surveillance de la biodiversité des sols. Le ROYAUME-UNI, appuyé par le CANADA, la SUISSE et l'ARABIE SAOUDITE, a proposé un libellé invitant les Parties, les autres gouvernements et les organisations « en mesure de le faire » à fournir des ressources. Cette proposition a été approuvée lors de la séance plénière de clôture, tout comme la mise entre crochets d'une référence à la fourniture de ressources financières.

En ce qui concerne la surveillance communautaire, la FEDERATION DE RUSSIE a demandé la suppression de l'expression « consentement libre, préalable et éclairé » (CLPE). La NOUVELLE-ZELANDE, soutenue par le BANGLADESH et le BRESIL, a souhaité conserver le CLPE en ajoutant « le cas échéant ». Lors de la séance plénière de clôture, la référence au CLPE a été supprimée.

Le BRESIL, soutenu par l'INDE, a suggéré que la suppression progressive ou la réforme des incitations néfastes se fasse « de manière proportionnée, juste, équitable, efficace et équitable ». Le ROYAUME-UNI, soutenu par le CANADA et la SUISSE, a proposé d'inviter les Parties à « accroître les incitations positives », le JAPON suggérant de « renforcer les incitations positives ». La JORDANIE a demandé que le paragraphe soit mis entre crochets. Lors de la séance plénière de clôture, le paragraphe a été mis entre crochets.

La REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC), soutenue par l'ARGENTINE et le BANGLADESH, a suggéré d'ajouter « d'autres institutions de recherche agricole » à la liste des acteurs invités à combler les lacunes dans les connaissances sur la biodiversité des sols, point qui a été approuvé lors de la séance plénière de clôture.

L'ARGENTINE, soutenue par l'INDE, a demandé de préciser que les orientations sur la réduction de la pollution de la biodiversité des sols sont « volontaires », le JAPON demandant de mentionner explicitement la FAO. Le TOGO a demandé que la FAO soit mentionnée dans un paragraphe sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans un paragraphe concernant le renforcement de la mise en œuvre de [l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs](#), la FRANCE a proposé d'ajouter

« conformément à la législation et aux circonstances nationales », ce qui a été approuvé lors de la séance plénière de clôture.

Le MEXIQUE a proposé de supprimer la demande adressée au Secrétariat de créer un groupe de liaison interinstitutionnel.

La FEDERATION DE RUSSIE a demandé de mettre entre crochets les paragraphes contenant des demandes adressées au Secrétariat. Le DANEMARK, soutenu par la NORVEGE, le CANADA et les PAYS-BAS, a indiqué sa « forte préférence » pour ne pas mettre entre crochets les éléments opérationnels sur lesquels il y a consensus, suggérant de mentionner les préoccupations dans le rapport de la réunion. L'ARMENIE, soutenue par la SUISSE, les PAYS-BAS et le MEXIQUE, a mis en garde contre une surcharge de travail pour la COP 17.

Un groupe restreint n'a pas réussi à résoudre la question et les paragraphes ont été approuvés avec des crochets lors de la séance plénière de clôture.

Le DS a été approuvé avec ces amendements.

Compte tenu du peu de temps disponible pour conclure l'examen des DS et adopter les documents, le président Mikissa a invité la plénière à approuver le DS en tant que document L. La plénière a adopté la recommandation finale (CBD/SBSTTA/27/L.11).

### **Examen global des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Bali**

Le président Mikissa a présenté le document pertinent (CBD/SBSTTA/27/CRP.6) et a rappelé aux délégués que les questions financières et de renforcement des capacités relèvent du mandat de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Les discussions ont porté sur les paragraphes restant entre crochets dans le plan annoté.

Concernant un paragraphe décrivant la préparation du rapport mondial, l'ARGENTINE, la CHINE et l'INDE ont demandé de conserver la formulation indiquant que le rapport « sera élaboré de manière facilitatrice, non intrusive et non punitive, dans le respect de la souveraineté nationale et en évitant d'imposer une charge excessive aux Parties, en particulier aux pays en développement, sans se concentrer sur des Parties individuelles et en respectant leur marge de manœuvre politique ». La HONGRIE, le MEXIQUE, la FRANCE et la FINLANDE ont préféré supprimer cette formulation, mais ont fait preuve de souplesse et les crochets ont été supprimés.

Dans un paragraphe présentant la synthèse de l'état mondial et des perspectives en matière de biodiversité, la NOUVELLE-ZELANDE et la SUEDE, opposées par la CHINE, ont cherché à conserver la référence aux facteurs de perte de biodiversité. Le président Mikissa a chargé un groupe restreint de trouver un compromis, et le BRESIL a ensuite fait état d'un accord pour supprimer la référence et ajouter « conformément au CMB ».

Concernant une disposition décrivant la synthèse des approches visant à traiter les questions identifiées dans le rapport mondial, le Royaume-Uni a présenté un texte de compromis approuvé par un petit groupe. Le texte faisait référence à « une synthèse des approches non prescriptives visant à relever les défis, combler les lacunes et saisir les opportunités identifiées dans le rapport mondial en vue de réaliser des progrès collectifs dans la mise en œuvre du CMB ». La FEDERATION DE RUSSIE, soutenue par le BRESIL, a salué le texte, mais a demandé de limiter les sources d'information à celles identifiées au paragraphe 18 de la décision 16/32. L'AFRIQUE DU SUD, soutenue par la SUISSE, a suggéré « d'inclure » ces sources, ce qui a été accepté.

Les délégués ont approuvé un paragraphe concernant les informations sur les succès, les défis et les lacunes dans les moyens de mise en œuvre pour les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), les femmes, les jeunes et les autres parties prenantes, à la suite d'une proposition de la COLOMBIE, soutenue par le PANAMA.

Concernant le projet de recommandation, la RDC, soutenue par la COLOMBIE, les FIDJI, l'EGYPTE et la FINLANDE, a proposé de demander au Secrétariat « d'apporter son soutien à un dialogue technique informel entre les Parties et d'autres acteurs, afin de recueillir des contributions pour l'examen mondial, y compris le partage des bonnes pratiques, des défis, des lacunes et des solutions ». Le JAPON a ajouté « sous réserve de la disponibilité des ressources financières ». Les deux suggestions ont été acceptées.

L'ARGENTINE, appuyée par l'AFRIQUE DU SUD et les PAYS-BAS, a demandé la suppression d'un paragraphe

encourageant les Parties à remplir toutes les sections du rapport national et, dans la mesure du possible, à inclure des informations pertinentes sur d'autres acteurs.

Avec ces modifications et d'autres amendements mineurs, le paragraphe a été accepté et le DS a été approuvé. Lors de la séance plénière de clôture, la recommandation finale (CBD/SBSTTA/27/L.4) a été adoptée sans autre modification.

### **Biodiversité et changement climatique**

Les délégués ont examiné le document CBD/SBSTTA/27/CRP.9 sur la biodiversité et le changement climatique. Notant que la recommandation du SBSTTA était un texte propre et que les parties entre crochets renvoyaient à la recommandation de la COP, le président Mikissa a invité les délégués à approuver le DS dans son ensemble.

L'ARGENTINE a demandé d'ajouter au rapport de la réunion que certaines Parties n'étaient pas en mesure de participer au groupe de contact concerné et conservaient donc leur prérogative de discuter du sujet lors de la COP.

Evoquant le processus d'examen par les pairs convenu pour le supplément aux directives volontaires, l'ARGENTINE, appuyée par le BRESIL, a demandé que l'annexe soit mise entre crochets.

Concernant la recommandation du SBSTTA, l'ARGENTINE s'est opposée aux mentions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, ajoutant que les demandes adressées au Secrétariat d'inviter les secrétariats des autres conventions de Rio à collaborer à l'organisation d'échanges d'informations techniques afin de poursuivre l'examen des options visant à renforcer la coopération, la cohérence des politiques et les synergies, et d'élaborer une feuille de route à plusieurs niveaux, pourraient être examinées dans le cadre du SBI.

Le JAPON s'est dit préoccupé par la référence aux avis consultatifs. L'AFRIQUE DU SUD a demandé des éclaircissements sur l'omission dans le DS des références aux droits coutumiers des PALC, et, avec le BRESIL, sur l'absence de texte alternatif proposé lors du groupe de contact concernant la priorisation des écosystèmes qui contribuent au stockage et à la séquestration du carbone, et à l'adaptation.

Lors de la séance plénière de clôture, les délégués ont repris la discussion.

Le président Mikissa a noté que des consultations informelles avaient été menées et a proposé ce qui suit :

- mettre entre crochets l'annexe sur les directives volontaires supplémentaires ;
- transférer à la recommandation de la COP un paragraphe entre crochets qui souligne la pertinence des travaux menés dans le cadre du programme de travail des Emirats arabes unis-Belém sur les indicateurs ;
- supprimer les demandes adressées au Secrétariat d'inviter les secrétariats des autres conventions de Rio à collaborer à l'organisation d'échanges d'informations techniques et à élaborer une feuille de route à plusieurs niveaux ; et
- supprimer une disposition relative aux demandes adressées au Groupe de liaison conjoint des Conventions de Rio visant à élaborer un éventuel plan de travail conjoint et une feuille de route à plusieurs niveaux comme mécanisme destiné à aider les Parties à renforcer les synergies et la cohérence des politiques aux niveaux national et international.

Le BRESIL a proposé, avec le soutien du CANADA, comme compromis, de supprimer la demande adressée au Groupe de liaison conjoint et de maintenir celle adressée aux secrétariats des autres Conventions de Rio. L'ARGENTINE a appuyé le compromis proposé.

L'ALLEMAGNE a suggéré de reprendre les éléments clés du paragraphe sur le Groupe de liaison conjoint et de les intégrer dans le paragraphe sur les secrétariats des autres Conventions de Rio.

En l'absence de consensus, le président Mikissa a chargé un petit groupe informel de trouver un compromis.

L'ARMENIE a indiqué que le groupe restreint était convenu que la recommandation du SBSTTA est :

- supprimer les références au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification ;
- supprimer le paragraphe relatif aux demandes adressées au Groupe de liaison conjoint des Conventions de Rio ; et
- demander au Secrétariat « de partager les décisions pertinentes de la COP et les recommandations du SBSTTA et d'inviter les secrétaires exécutifs des autres Conventions de Rio, ainsi que les présidences actuelles

et futures de la COP des trois Conventions de Rio, à collaborer à l'organisation d'échanges d'informations techniques afin de discuter plus avant des options visant à renforcer la coopération, la cohérence des politiques et les synergies entre les Conventions de Rio, puis d'élaborer une feuille de route à plusieurs niveaux avec des actions à court, moyen et long terme, y compris une étude cartographique visant à aider à identifier des mesures concrètes, sur les principales options permettant de renforcer la cohérence des politiques présentées dans le document CBD/SBSTTA/27/4, ainsi que les éventuelles lacunes et les chevauchements dans les politiques nationales et internationales existantes et les organes de coordination existants qui traitent de la mise en œuvre des Conventions de Rio, et de rendre compte de ses conclusions aux Parties lors de la COP 17. »

Les délégués ont approuvé le DS amendé et adopté la recommandation finale CBD/SBSTTA/27/L5.

### ***Espèces exotiques envahissantes***

Le président Mikissa a présenté le document CBD/SBSTTA/27/L.2. Le Danemark, au nom de l'UE, soutenu par la NORVEGE, le ROYAUME-UNI, le MEXIQUE, la SUISSE et l'EGYPTE, a exprimé sa frustration face aux crochets figurant dans une liste de demandes adressées au Secrétariat. La FEDERATION DE RUSSIE a insisté pour que les crochets soient maintenus, arguant que toutes les tentatives pour parvenir à un consensus sur la voie à suivre avaient échoué.

La recommandation finale a été adoptée avec les crochets restants.

### ***Biodiversité et santé***

Le président Mikissa a présenté le document CBD/SBSTTA/27/L.3.

Concernant une demande adressée au Secrétariat dans la recommandation du SBSTTA visant à ajuster le calendrier d'élaboration des indicateurs, mesures et outils de mesure des progrès intégrés fondés sur la science, l'ALLEMAGNE a indiqué qu'un petit groupe informel avait décidé de supprimer le texte entre crochets « et d'examiner les processus pertinents ».

Le MEXIQUE a demandé de supprimer les crochets dans la demande adressée au Secrétariat de reprendre les activités du Groupe de liaison interinstitutionnel sur la biodiversité et la santé. Le président Mikissa a noté que la discussion se poursuivrait lors de la COP 17. La recommandation finale a été adoptée.

### ***Évaluation et gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés***

Le président Mikissa a présenté le document [CBD/SBSTTA/27/CRP.8](#).

La FINLANDE, soutenue par la HONGRIE, a mis en avant les travaux d'un groupe informel et a suggéré d'élaborer « des orientations supplémentaires concises à usage volontaire qui fournissent des informations spécifiques, claires et ciblées » pour les thèmes sélectionnés, « opérationnalisant les objectifs de protection en termes d'évaluation et de mesure pertinents, et l'utilisation des organismes vivants modifiés dans les centres d'origine et dans les systèmes agricoles traditionnels, conformément à l'annexe III du Protocole de Carthagène, en évitant tout double emploi avec les documents d'orientation existants, pour examen par le SBSTTA lors d'une réunion tenue avant la 13e réunion de la COP servant de réunion des Parties au Protocole de Carthagène (COP/MOP 13) ». La FINLANDE a ajouté que « les orientations peuvent inclure des éléments procéduraux ou pratiques ou des points à prendre en considération lors de l'évaluation des risques ». A la suite des interventions du BRESIL, du TOGO et du PANAMA, la suggestion a été incluse dans le projet de recommandation entre crochets. Le PANAMA a demandé que soit consignée dans le rapport de la réunion sa préoccupation de ne pas avoir eu la possibilité d'examiner la proposition sous forme écrite.

Le DS, contenant un certain nombre de crochets, a été approuvé avec cette modification et adopté comme recommandation finale (CBD/SBSTTA/27/L.6).

### ***Questions liées au programme de travail de l'IPBES***

Les délégués ont repris l'examen du document [CBD/SBSTTA/27/CRP.1](#)

Le président Mikissa a noté que le petit groupe informel, malgré les efforts des délégués, n'était pas parvenu à un consensus sur les points suivants : « accueillir

favorablement » ou « prendre note » de l'évaluation Nexus et de l'évaluation du changement transformateur ; et « encourager » ou « inviter » les Parties à promouvoir et à mettre en œuvre une approche synergique et holistique des questions de biodiversité, conformément aux évaluations, ainsi que la liste pertinente des acteurs et les sous-paragraphe qui y figurent. Il a proposé de maintenir les crochets.

Le président Mikissa a également noté que les paragraphes traitant des demandes adressées au Secrétariat ; les demandes adressées aux centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique ; et l'invitation adressée à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) à examiner les moyens de faciliter davantage l'adoption des messages clés identifiés dans l'évaluation par les Parties et les autres acteurs, n'ont pas été discutés en plénière et, faute de temps, il a proposé de les mettre entre crochets. Les délégués ont approuvé le DS et l'ont adopté en tant que recommandation finale CBD/SBSTTA/27/L.10.

### ***Examen stratégique et analyse des programmes de travail (PT) au titre de la Convention***

Le président Mikissa a présenté le DS ([CBD/SBSTTA/27/CRP.7](#)).

L'AFRIQUE DU SUD a indiqué que le petit groupe avait décidé de supprimer les références aux « autres domaines de travail » et aux « questions transversales » dans la recommandation, en ne conservant que la référence au PT. L'AFRIQUE DU SUD a en outre fait état d'un accord visant à refléter, dans le projet de recommandation de la COP, un nouveau paragraphe « appréciant la méthodologie d'évaluation contenue dans l'annexe à la présente décision préparée par le Secrétariat et notant son potentiel pour une utilisation future dans l'examen des travaux de la Convention ».

Compte tenu de ces modifications convenues, le président Mikissa a proposé, avec le soutien de l'ARGENTINE, la FEDERATION DE RUSSIE et le PANAMA, de supprimer un paragraphe entre crochets dans la recommandation du SBSTTA qui demande au Secrétariat de transmettre l'examen et l'analyse stratégiques du PT dans le cadre de la CDB dans le contexte du CMB, en référence [aux documents CBD/SBSTTA/27/5/Add.1](#) et [CBD/SBSTTA/27/INF/6](#), ainsi que le rapport sur l'examen stratégique, au SBI pour examen. Le BELGIQUE, le CANADA, le ROYAUME-UNI, la SUISSE, l'UE et la NORVEGE s'y sont opposés.

A titre de compromis, le CANADA a proposé de supprimer le paragraphe et d'ajouter la mention « prenant noté des travaux entrepris à ce jour » à un paragraphe demandant au Secrétariat de proposer une approche systématique pour l'examen, appuyé par le ZIMBABWE. Cette proposition a été approuvée, l'ARGENTINE, appuyée par la FEDERATION DE RUSSIE, demandant que le rapport de la réunion précise que la mention des travaux déjà réalisés ne fait pas référence aux documents CBD/SBSTTA/27/5/Add.1 ou INF/6.

La plénière a approuvé le DS avec ces amendements et l'a adopté comme recommandation finale (CBD/SBSTTA/27/L.8).

### ***Déclaration de travail élargie sur la diversité biologique des forêts***

Le président Mikissa a présenté le document [CBD/SBSTTA/27/CRP.5](#), entièrement entre crochets, et a demandé aux Parties de coopérer pour transmettre à la COP, sans autre discussion, le projet de recommandation et l'annexe sur les activités complémentaires aux travaux élargis sur la biodiversité forestière.

L'ARGENTINE a fait remarquer qu'une demande visant à mettre entre crochets une activité visant à encourager et à soutenir les entreprises et les institutions financières à surveiller, évaluer et divulguer de manière transparente les risques liés à la biodiversité forestière dans leurs rapports sur la durabilité n'avait pas été reflétée dans le DS. Les crochets ont été réintroduits.

La NAMIBIE a demandé de réintroduire une disposition visant à protéger et à conserver « toutes » les forêts dans les activités liées aux objectifs par zone. Le JAPON a demandé de mettre entre crochets une activité liée à l'élimination, à la suppression progressive ou à la réforme des subventions nuisibles à la biodiversité forestière.

Le DS a été approuvé sans amendement. Le DS entièrement entre crochets a été adopté comme recommandation finale (CBD/SBSTTA/27/L.7).

### Domaines susceptibles de faire l'objet de travaux supplémentaires dans le contexte du CMB

Le président Mikissa a présenté le DS ([CBD/SBSTTA/27/CRP.10](#)).

Les discussions ont porté sur le projet de recommandation du SBSTTA, composé de deux sections.

Concernant la section traitant de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'approche fondée sur les droits de l'homme en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, la FEDERATION DE RUSSIE a émis une objection et présenté une proposition de compromis, qui n'a pas été acceptée. La section a été supprimée.

Concernant la section traitant de la pollution et de la biodiversité, la FEDERATION DE RUSSIE a demandé la suppression des paragraphes contenant des demandes adressées au Secrétariat d'inviter les acteurs à soumettre des informations relatives, entre autres, aux impacts de la pollution sur la biodiversité. Le MEXIQUE, soutenu par l'UE, l'URUGUAY, le CHILI, la FINLANDE et le TOGO, a insisté pour que ces paragraphes soient conservés, soulignant que la charge de travail est faible et ne nécessite pas la convocation d'un groupe d'experts. La SUEDE a demandé que le rapport de la réunion mentionne qu'une seule partie a demandé la suppression. Le CHILI, soutenu par la FINLANDE, a déclaré qu'il n'était pas bon de créer un précédent en envoyant un document sans recommandations à la COP.

La FEDERATION DE RUSSIE a soutenu le maintien d'un paragraphe contenant une série de demandes adressées au Secrétariat afin qu'il invite une liste d'organismes et d'organisations liés à la pollution à fournir des informations sur leurs activités concernant l'interaction des produits chimiques et des déchets avec la biodiversité et les services éco-systémiques, et à mettre ces informations à la disposition du SBSTTA 28 ou de la COP 17. Le CHILI, l'URUGUAY, la FINLANDE et le TOGO ont plaidé en faveur du maintien du paragraphe, qui a été approuvé.

La plénière a approuvé le DS avec ces modifications, sans amendement au projet de recommandation de la COP, puis l'a adopté comme recommandation finale (CBD/SBSTTA/27/L.9).

### Adoption du rapport

La rapporteuse Ruliyana Susanti, Indonésie, a présenté le rapport de la réunion ([CBD/SBSTTA/27/L.1](#)).

Le Groupe latino-américain et caribéen (GRULAC) a exprimé ses préoccupations quant à la capacité limitée des délégations à participer efficacement aux groupes de contact parallèles en raison d'un financement insuffisant, et a demandé que cela soit reflété dans le rapport.

Après quelques clarifications et modifications mineures, les délégués ont adopté le rapport.

### Clôture de la réunion

Dans ses remarques finales, Astrid Schomaker, secrétaire exécutive de la CDB, a souligné les progrès accomplis malgré des négociations difficiles et, soulignant qu'il restait moins d'un an avant la COP 17, a exhorté la communauté de la biodiversité à « mettre le temps à profit ».

Le Danemark, au nom de l'UE, a souligné les progrès réalisés concernant le plan annoté de l'examen mondial des progrès collectifs dans la mise en œuvre du CMB et le large soutien apporté aux deux évaluations de l'IPBES. Il a exprimé ses préoccupations concernant le texte restant entre crochets, soulignant que cela ne devrait pas devenir une pratique courante.

Le Canada, au nom du JUSCANZ, a souligné les progrès réalisés en matière d'espèces exotiques envahissantes, de biodiversité forestière et de plan annoté du rapport mondial sur les progrès collectifs. Il a déploré que des « interventions politiques non scientifiques » aient conduit à mettre entre crochets des paragraphes entiers et a souligné la nécessité de donner la priorité aux décisions ayant le plus grand impact sur la réalisation du CMB.

Les Etats fédérés de Micronésie, au nom de l'ASIE-PACIFIQUE, ont exprimé leurs préoccupations concernant les contraintes financières et logistiques, soulignant la nécessité d'un financement adéquat, prévisible et accessible pour les Parties éligibles. Ils ont souligné la nécessité de renforcer la coopération scientifique et technique, le renforcement des capacités et le soutien financier afin d'atteindre les objectifs et les cibles du CMB, accompagnés du financement nécessaire.

Soulignant que les retards dans la soumission des SPANB reflètent des ressources limitées et non un manque d'engagement, Antigua-et-Barbuda, au nom des PEID, a appelé à continuer de renforcer les systèmes régionaux et sous-régionaux de partage des données et des connaissances, à accroître les investissements dans les approches éco-systémiques et les solutions fondées sur la nature, et à conserver la biodiversité insulaire comme point de travail distinct.

Le PANAMA, en tant que pays hôte, a remercié les participants pour leur engagement constructif dans les discussions sur les questions les plus urgentes en matière de biodiversité et d'utilisation des ressources, en espérant qu'ils puissent « profiter du Panama au-delà des salles de réunion ».

Le Sénégal, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a encouragé les Parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs SPANB mises à jour et leurs septièmes rapports nationaux, et a exprimé ses préoccupations concernant les parenthèses restantes et le soutien financier limité à la participation des Parties éligibles.

Le Chili, au nom du GRULAC, a réaffirmé son engagement en faveur de la conservation de la biodiversité et des travaux de la Convention, a souligné la nécessité d'un financement accru et d'une représentation régionale équitable, et a souhaité à l'Arménie de réussir l'organisation de la COP 17.

Rendant hommage aux peuples autochtones Guna, Embera, Waunan, Gnobe, Bugle, Bri bri et Naso Tjer-Di du Panama et de leurs territoires traditionnels, le FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LA BIODIVERSITÉ a appelé à la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale et pan-sociétale et à la participation pleine et effective des PALC, des femmes et des jeunes aux réunions de la CDB, à sa mise en œuvre et aux mécanismes nationaux et mondiaux de suivi et de rapport.

Le CAUCUS DES FEMMES DE LA CDB a exhorté les Parties à cesser de reporter leurs décisions et de « s'attaquer aux symptômes », appelant plutôt à s'attaquer aux « causes profondes » qui menacent les droits des femmes, des filles et des PACL.

Le GLOBAL YOUTH BIODIVERSITY NETWORK a exhorté les délégués à devenir de « bons ancêtres futurs » en écoutant la science, les preuves et les uns les autres, et en tirant les enseignements des erreurs passées et de la Terre nourricière.

L'ALLIANCE DE LA CDB a souligné sa préoccupation concernant l'exclusion de l'examen stratégique du PT de certaines questions transversales, notamment la surveillance, les indicateurs et les questions émergentes, et a regretté qu'aucun accord n'ait pu être trouvé sur l'élaboration de nouvelles orientations concernant l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés.

L'ORGANISATION DES ETATS DE LA CARAÏBE ORIENTALE a souligné que la priorité pour les PEID des Caraïbes était de prendre des mesures décisives pour conserver, restaurer et utiliser de manière durable la biodiversité, renforcer la résilience et lutter contre les EEE.

Reconnaissant la difficulté des négociations, le président Mikissa a remercié les délégués pour leur esprit de compromis et a souligné la nécessité de solutions scientifiques pour éclairer l'élaboration des politiques afin de mettre un terme à la perte de biodiversité et d'inverser la tendance. Il a clos la réunion à 23 h 02.

### Dans les couloirs

Les délégués avaient du pain sur la planche, avec une charge de travail importante prévue pour la dernière journée des séances plénières. Les appels répétés et frustrés à s'en tenir aux questions scientifiques et techniques et à ne pas mettre entre crochets les listes de demandes adressées au Secrétariat n'ont pas empêché l'envoi de recommandations chargées de crochets à la COP 17. « Cela crée un mauvais précédent pour cet organe », a soupiré un délégué, suggérant qu'il valait mieux traiter les préoccupations relatives à la charge de travail et aux ressources du Secrétariat par d'autres moyens. Un autre a insisté : « Nous avons proposé des compromis, mais ils n'ont pas été acceptés. » « Le temps n'est jamais de notre côté à la COP », a grogné un troisième. A l'heure où les participants épuisés quittaient les lieux, certains ont souligné que malgré toutes les difficultés, des avancées significatives avaient été accomplies et ont exprimé de grands espoirs pour la semaine historique qui attend les peuples autochtones et la communauté de la biodiversité, avec la première réunion de l'Organe subsidiaire sur l'article 8(j).